

COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Plan d'actions sur l'énergie

Madame, Monsieur,

Dans un contexte marqué depuis plus d'un an par le renchérissement des prix de l'énergie, notre pays pourrait être confronté, avec le tarissement des flux de gaz russe consécutif au conflit en Ukraine et l'indisponibilité de plus de la moitié du parc des réacteurs nucléaires français, à **un risque réel de pénurie énergétique cet hiver**.

Cette situation inédite en Europe ces dernières décennies a conduit le Gouvernement à mettre en place des mesures de protection pour limiter **l'impact de la flambée des prix des énergies fossiles pour nos concitoyens** (bouclier tarifaire, chèque énergie exceptionnel...). Il a également appelé à **une mobilisation nationale pour réduire nos consommations énergétiques** dans le cadre de démarches de sobriété énergétique.

Consciente que les questions énergétiques constituent un enjeu majeur d'indépendance pour un territoire et sa population, la Ville de Créteil a construit année après année **une véritable stratégie ambitieuse et protectrice pour notre territoire**. Elle se décline autour de **4 axes forts d'intervention** :

- la production d'énergie locale à un prix accessible grâce au réseau de chauffage urbain,
- la programmation de travaux d'économies d'énergies sur le patrimoine,
- la réduction des consommations par une approche économe et maîtrisée de l'énergie,
- l'accompagnement social face au risque de précarité énergétique.

Fort de cette approche globale, et pour atténuer les conséquences directes de cette crise qu'auraient à subir les Cristoliens et les Cristoliennes dans leur quotidien, la Ville de Créteil souhaite renforcer son engagement sur cette thématique et a élaboré, à cette fin, **un plan d'actions sur l'énergie**.

Porteur de **20 mesures concrètes et pragmatiques**, ce plan apporte une réponse immédiate à nos concitoyens fragilisés par cette crise et engage, dès à présent, des efforts de sobriété pour réduire nos consommations cet hiver et s'inscrire dans l'objectif fixé par l'Etat de 10% d'économies d'énergie à réaliser d'ici à deux ans. Il permet également de continuer de construire l'avenir et la transition énergétique de notre territoire en engageant des investissements massifs sur le réseau de chauffage urbain et le patrimoine communal.

- AXE 1 : UNE PRODUCTION LOCALE DE L'ENERGIE A UN PRIX ACCESSIBLE

La production locale d'énergie constitue pour un territoire un moyen de favoriser, à la fois, la sécurité de son approvisionnement, la constance du prix de l'énergie proposée à ses habitants mais également de contribuer à son autonomie énergétique. A cet égard, **notre Ville a fait très tôt le choix d'investir massivement dans un réseau de chauffage urbain** au maillage structurant permettant de relier de nombreux logements collectifs et de multiples équipements publics comme privés mais également de développer, en son sein, la part des énergies renouvelables et de récupération (ENR&R) afin de diversifier son recours à l'énergie.

Avec un mix-énergétique porté désormais à hauteur de 68% d'ENR&R, grâce à la récupération de la chaleur issue de la géothermie, d'une pompe à chaleur et de celle produite par l'usine d'incinération

Valo'Marne, **cette stratégie de production d'énergie verte rendu possible par la construction d'outils industriels de pointe, s'avère particulièrement efficace.** Elle a, en effet, ces dernières années, permis au territoire communal de limiter ses émissions de gaz à effet de serre et de proposer une baisse quasi ininterrompue de la facture énergétique des 40 505 équivalents logements raccordés grâce notamment à un taux de TVA réduit à 5,5 %.

Malgré les performances du mix énergétique de notre réseau de chauffage urbain, et une dépendance réduite à la variabilité des prix du gaz, la crise de l'énergie sans précédent que connaît l'Europe depuis fin 2021 impacte directement nos concitoyens qui voient leur pouvoir d'achat s'éroder. Cette situation, qui fait peser le risque de fragiliser durablement les conditions d'existence d'une partie de la population, nous conduit à **prendre des mesures protectrices et vertueuses pour continuer de garantir le pouvoir d'achat** des Cristoliens et d'asseoir encore un peu plus l'indépendance énergétique du réseau.

Par conséquent, dès la saison de chauffe 2022-2023, et grâce à la prolongation pour 5 ans de la délégation du réseau de chauffage urbain avec la SCUC, **des investissements massifs seront consentis** afin de permettre :

- la réduction de la consommation de gaz grâce à la conduite de travaux de liaison des sous-réseaux Nord et Sud de la Ville qui permettront de **porter la part d'énergie renouvelable et de récupération alimentant le réseau de 68% à 83 % (Mesure n°1).** Avec un apport de chaleur complémentaire fourni par l'usine Valo'Marne, et ce, dès la mise en service du troisième four, la consommation de gaz sera ainsi réduite de moitié en 2025 ;
- la mise en place de deux mesures de pouvoir d'achat afin de faire bénéficier nos concitoyens dès la prochaine saison de chauffe, d'une part, des gains sur leurs factures - en moyenne une baisse de 13% - que va permettre la moindre consommation de gaz induite par les travaux de liaison des sous-réseaux (*Mesure n°2*), et d'autre part, l'échelonnement du **paiement de la surcharge de facture correspondant à la saison de chauffe de 2021-2022** sur les deux prochaines années (*Mesure n°3*).

Cet effort sans précédent porté par le délégataire, et nécessitant une enveloppe de 12 millions d'euros, constitue pour notre territoire un investissement d'avenir permettant d'accroître notre capacité à produire de l'énergie localement, faisant de **Créteil l'un des réseaux les plus vertueux de France.** Il permet également de proposer aux usagers de bénéficier de **gains financiers immédiats sur leurs factures de chauffage** dans un contexte énergétique particulièrement contraint.

- **AXE 2 : UN PROGRAMME AMBITIEUX DE TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE SUR LE PATRIMOINE**

La Ville est, depuis longtemps, mobilisée sur l'enjeu majeur que constitue l'investissement dans la rénovation énergétique des bâtiments. Elle a construit, à cet égard, **une stratégie ambitieuse en vue d'améliorer sensiblement la performance énergétique de son patrimoine et de celui de Créteil Habitat.** Cette orientation, si elle s'inscrit dans le temps long, a des impacts directs pour le quotidien de nos concitoyens puisqu'elle a eu pour effet de réduire progressivement les consommations énergétiques de notre territoire.

En effet, grâce à l'engagement de programmes de travaux d'économie d'énergie conséquents à la fois sur les bâtiments publics et sur le parc locatif social, couplé au raccordement au réseau de chauffage urbain lorsque cela est possible, notre collectivité poursuit, avec ses partenaires, un double enjeu : **lutter contre le changement climatique** en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et **soutenir le pouvoir d'achat des locataires cristoliens** en maîtrisant mieux les consommations énergétiques ce qui permet de réduire les charges de chauffage.

Dans ce cadre, ont été conduits depuis plus de 10 ans d'importants investissements de rénovation énergétique sur le patrimoine locatif social le plus énergivore de Créteil Habitat. Ces travaux d'un montant de **43 millions d'euros ont concerné près de 3 500 logements, soit plus de 40 % du patrimoine de Créteil habitat**, notamment dans le quartier du Haut du Mont-Mesly, sur la rue Chéret et dans le quartier du Montaigut avec la Tour Mansart et la résidence autonomie Marivaux. Ils ont permis, à la fois, d'améliorer le confort énergétique des logements en réduisant les déperditions de chauffage mais également de baisser la facture des locataires. Fort de ces résultats, et afin de conforter cette dynamique dans les prochaines années, d'autres opérations sont d'ores et déjà programmées comme la réhabilitation thermique de la résidence autonomie du Halage.

Parallèlement, **sur le patrimoine communal plusieurs opérations d'envergure de rénovation thermique ont été réalisées depuis 2016** (groupes scolaires Felix Eboué et du Jeu de Paume, centre sportif Marie-Thérèse Eyquem, Piscine du Colombier, bâtiment Gounod...) mais également sur le réseau de l'éclairage public. Ce dernier gérée depuis 2017 dans le cadre d'un marché de performance énergétique, a ainsi vu l'ensemble des installations des quartiers de l'Echat, du Palais et du quai de la Croisette être rénové et sa consommation énergétique se réduire de 31% sur 5 ans notamment grâce au remplacement de plus de 3 100 lanternes par une technologie en LED, soit 30% des points lumineux du réseau communal.

Si les actions entreprises ces dernières années ont déjà permis de constater **15% d'économies d'énergies par rapport à 2010**, la commune souhaite aujourd'hui poursuivre sa stratégie et renforcer l'efficacité énergétique de son patrimoine.

A cet égard, **un audit technique et énergétique sur les 37 bâtiments les plus énergivores du patrimoine municipal** a été lancé en 2021. Il a permis d'identifier les actions structurantes à conduire sur le patrimoine pour réduire de 40% les consommations énergétiques de la commune d'ici à 2030, et ce, conformément aux objectifs prévus par la réglementation. Pour ce faire, la Ville mobilisera, dès le budget 2023, au sein de son programme d'investissement une enveloppe budgétaire complémentaire de **1 million d'euros par an afin d'engager les trois interventions les plus efficaces par établissement (Mesure n°4)**. Ce programme de travaux, qui correspond à un engagement financier total de 4,8 millions d'euros sur une période de 5 ans, permettra à la collectivité d'atteindre dès 2027 cet objectif (soit un gain énergétique de 4,7 Gwh), et ce, avec trois ans d'avance sur ce qu'impose la réglementation.

Par ailleurs, à l'occasion de ces interventions, des études complémentaires seront engagées pour identifier **les potentialités de diversification du recours à l'énergie dans les bâtiments communaux** pour réduire la part liée aux énergies fossiles (*Mesure n°5*). Une attention particulière sera ainsi portée aux possibilités de raccordement au réseau de chaleur de la Ville.

Enfin, sur le réseau de l'éclairage public, l'objectif est d'**accélérer la modernisation du réseau de l'éclairage public**. Ainsi l'enveloppe annuelle consacrée au remplacement des points lumineux par des LED sera portée à 750 000 euros, contre 500 000 euros aujourd'hui, soit une augmentation de 50% afin de **viser 100% de LED en 2033 (Mesure n°6)**.

- **AXE 3 : UNE REDUCTION DES CONSOMMATIONS PAR DES ACTIONS CONCRETES DE SOBRIETE ENERGETIQUE**

Avec la moitié du parc nucléaire français concernée par des opérations de maintenance ou des problèmes de corrosion, combiné aux difficultés d'approvisionnement en gaz, notre pays pourrait être confronté, en cas d'hiver rigoureux, à **un risque réel de pénurie énergétique**.

Pour faire face à cette situation, et éviter la mise en place de mesures de coupures ou de rationnement inédites, le **Gouvernement a appelé l'ensemble de la société à s'inscrire dans une démarche de sobriété** en vue de limiter autant que possible les tensions sur le réseau électrique cet hiver.

Notre Ville a en matière de consommation d'énergie adopté depuis longtemps **une approche économe et maîtrisée** notamment pour ce qui concerne le chauffage de ses bâtiments et son réseau d'éclairage public. Pour autant, à l'instar d'autres collectivités qui ont annoncé ces dernières semaines leur volonté d'engager des actions de sobriété énergétique, **notre Ville entend renforcer son action et, en responsabilité, participer à cet effort collectif** tout en restant fidèle à aux valeurs d'entraide et de solidarité qui sont au cœur de notre engagement.

En effet, si, compte tenu de la crise actuelle, nos usages et pratiques doivent tendre vers encore plus de sobriété et de modération, notre action doit porter **une attention toute particulière à ceux qui sont dans le besoin** et qui se trouvent, d'ores et déjà, fragilisés par la situation dans leur quotidien. A cet égard, **aucune décision de fermeture d'équipements, d'adaptation d'horaires ou de réduction de pratiques ne seront envisagées** considérant que garantir en période de crise la continuité des services publics et des activités proposées **est une mesure de justice sociale**.

Aussi, en cohérence avec les choix conduits par notre Ville en matière d'énergie, notre plan de sobriété énergétique se déclinera autour des mesures concrètes suivantes :

En matière de chauffage des bâtiments communaux :

- réduire de 1°C le niveau de température dans les bâtiments administratifs pour la porter à 19°C en journée et à 15°C lorsqu'ils sont inoccupés (*Mesure n°7*) ;
- maintenir le niveau de température actuel dans les établissements qui accueillent des publics jeunes ou fragiles à savoir 19°C dans les écoles et les équipements socio-culturels et 20°C dans les crèches et les résidences autonomie (*Mesure n°8*) ;
- réduire l'amplitude horaire quotidienne de chauffe des bâtiments administratifs de 1 heure avec une baisse progressive des températures à compter de 18 heures, contre 19 heures actuellement (*Mesure n°9*) ;
- décaler le démarrage de la période de chauffe des bâtiments et équipements communaux, sous réserve de l'absence de situation météorologique particulièrement rigoureuse, et fixer son arrêt avant les vacances de Pâques (*Mesure n°10*) ;
- supprimer la fourniture d'eau chaude dans les sanitaires des bâtiments administratifs sauf exceptions (restaurants administratifs, kitchenette, douches ...) (*Mesure n°11*) ;
- limiter l'usage des appareils électriques énergivores au sein des bâtiments communaux et favoriser l'extinction plutôt que la mise en veille lorsqu'ils sont inutilisés (*Mesure n°12*).

En matière d'éclairage et de consommations d'électricité :

- limiter l'éclairage des façades extérieures de l'église de Créteil qui sera désormais éteint à partir de 1h du matin (*Mesure n°13*) ;
- maintenir les illuminations de la Ville lors des fêtes de fin d'année (éclairage en LED) mais limiter leur durée à un mois (*Mesure n°14*) ;
- rappeler aux responsables des enseignes commerciales présentes sur la commune l'obligation d'éteindre leurs lumières de 1 heure à 6 heures du matin (*Mesure n°15*).

En matière de sensibilisation et d'accompagnement des agents municipaux :

- conduire une campagne de sensibilisation et de formation des agents municipaux aux sujets liés à l'énergie et aux éco-gestes à adopter pour réduire les consommations (*Mesure n°16*) ;
- constituer et animer un réseau de « référents sobriété énergétique » au sein des équipements communaux (*Mesure n°17*).

L'ensemble de ces mesures resteront bien évidemment **adaptables en fonction de l'évolution de la situation et des conditions météorologiques** que nous connaissons cet hiver. Cette approche concrète, pragmatique et évolutive apparaît indispensable car si la réduction de la consommation énergétique de la Ville constitue une nécessité dans le contexte actuel, **il ne s'agit pas d'occulter les impératifs de service public qu'il nous incombe de garantir pour tous.**

- **AXE 4 : UN ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ FACE AU RISQUE DE PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE**

Compte tenu de la flambée actuelle des prix de l'énergie, et dans un contexte déjà marqué depuis plusieurs mois par le retour de l'inflation, nombre de nos concitoyens sont confrontés au quotidien à **des difficultés financières particulièrement prononcées.**

Face à cette situation, le Gouvernement a mis en place depuis le début de l'année un **bouclier tarifaire sur l'énergie** visant à contenir la hausse du tarif réglementé de l'électricité à 4% et à geler celui du gaz. Si ce mécanisme de plafonnement des prix devrait être reconduit l'année prochaine, **une hausse de 15% des tarifs de gaz et d'électricité** est annoncée dès janvier 2023 ce qui aura un impact supplémentaire sur le pouvoir d'achat des ménages.

Pour y faire face, et accompagner les ménages les plus modestes, l'État a décidé de mettre en place un nouveau chèque énergie exceptionnel de 100 à 200 euros qui pourrait concerner d'ici à la fin de l'année environ 12 millions de français. Cette aide vient compléter une série d'autres dispositifs d'aides financières nationales ou locales à destination des ménages qui visent à prévenir les risques d'impayés et accompagner les situations de précarité énergétique.

Dans ce contexte inédit, et en complément de la remise tarifaire déjà envisagée pour les ménages raccordés au réseau de chauffage urbain, la Ville et son CCAS vont accroître **leur mobilisation en faveur des ménages rencontrant des problématiques d'énergie** ponctuelles ou déjà affirmées.

A cette fin, **des rendez-vous individuels seront désormais proposés aux Cristoliens à l'Hôtel de Ville par les deux référents énergie du CCAS (Mesure n°18).** Cet accompagnement, qui vise à prévenir les risques d'impayés et accompagner les situations de précarité énergétique, a pour objet :

- de les aider à la constitution de dossiers de **demande d'aides financières** en cas de difficultés pour payer les factures d'énergie : Chèque énergie de l'Etat, FSH énergie du Département, aides ciblées du CCAS... ;
- d'organiser des **entretiens de prévention des coupures d'énergie** avec les fournisseurs d'énergies en cas de situations d'impayés importantes afin d'engager des négociations et mettre en place, le cas échéant, des plans d'apurement ;
- de sensibiliser les ménages en situation de précarité énergétique au **programme « SLIME+ »** piloté par le Département et Grand Paris Sud Est Avenir. Ce dispositif propose des visites gratuites à domicile permettant de réaliser un état des lieux des logements et de bénéficier de conseils sur les usages et les comportements à adopter pour réduire les factures d'eau et d'énergie ;
- de faire le lien avec les **permanences Info-énergie** animées par l'Agence de l'énergie du CAUE 94, qui ont lieu une à deux fois par mois à l'Hôtel de Ville, pour leur permettre de bénéficier de conseils pour mieux maîtriser les consommations énergétiques de leur lieu d'habitation et, le cas échéant, pour engager des travaux de rénovation énergétique adaptés à leurs situations.

Parallèlement, compte tenu de l'augmentation des tarifs du gaz et de l'électricité annoncée au 1^{er} janvier 2023, il apparaît nécessaire de **renforcer notre capacité à aider financièrement les usagers en situation de précarité énergétique.** A cette fin, le CCAS continuera d'instruire les demandes d'aides

aux impayés d'énergie formulées par les ménages au titre du dispositif départemental du Fond Social Habitat (FSH), ce qui représente environ une enveloppe de 86 000 euros délivrée par an aux Cristoliens. Parallèlement, afin de prendre en charge les situations ne remplissant pas les conditions pour mobiliser les aides de l'Etat et du Département, **le budget alloué par le CCAS aux aides municipales ciblées sur l'énergie sera plus que doublé afin d'être porté à 50 000 euros (Mesure n°19)**. Une attention particulière sera observée aux situations des ménages cristoliens qui n'auraient pas bénéficié des effets du bouclier tarifaire sur l'électricité de l'Etat, notamment sur le parc social.

Enfin, une **campagne d'information sera conduite dès le mois de novembre** afin de sensibiliser les Cristoliens à l'accompagnement proposé par le CCAS, les aides existantes et nouvelles ciblées sur l'énergie mais également les dispositifs de nos partenaires en matière de conseils pour réduire leurs consommations d'énergie et d'aides aux travaux pour améliorer le confort énergétique de leur logement (Mesure n°20).

PLAN D' ACTIONS SUR L' ENERGIE

Les 20 mesures de la Ville de Créteil

AXE 1 : UNE PRODUCTION LOCALE DE L'ENERGIE A UN PRIX ACCESSIBLE	
MESURE N°1 :	Réduire le recours au gaz au sein du réseau de chauffage urbain en augmentant la part d'énergie renouvelable et de récupération de 68% à 83 % en 2025 (investissement total de 8 millions d'euros).
MESURE N°2 :	Faire bénéficier les Cristoliens d'une remise tarifaire en moyenne de 13% sur les factures dès la saison de chauffe 2022-2023 permise par la réduction à terme de la part du gaz au sein du réseau.
MESURE N°3 :	Permettre aux Cristoliens d'échelonner le paiement de la surcharge de facture liée à la saison de chauffe de 2021-2022 sur les années 2023 et 2024.
AXE 2 : UN PROGRAMME AMBITIEUX DE TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE SUR LE PATRIMOINE	
MESURE N°4 :	Mobiliser une enveloppe annuelle de travaux de 1 million d'euros pour atteindre dès 2027 l'objectif réglementaire de 40% de réduction des consommations énergétiques du patrimoine communal.
MESURE N°5 :	Etudier les potentialités de diversification des sources d'énergie des bâtiments communaux pour renforcer la part liée aux énergies renouvelables.
MESURE N°6 :	Accélérer la modernisation du réseau de l'éclairage public en augmentant de 50% l'enveloppe financière annuelle consacrée au remplacement des lanternes par des LED avec un objectif de 100% de technologie LED en 2033.
AXE 3 : UNE REDUCTION DES CONSOMMATIONS PAR DES ACTIONS DE SOBRIETE ENERGETIQUE	
MESURE N°7 :	Réduire de 1°C le niveau de température dans les bâtiments administratifs pour la porter à 19°C en journée et à 15°C lorsqu'ils sont inoccupés.
MESURE N°8 :	Maintenir le niveau de température actuel dans les établissements qui accueillent des publics jeunes ou fragiles à savoir 19°C dans les écoles et les équipements socio-culturels et 20°C dans les crèches et les résidences autonomie.
MESURE N°9 :	Réduire l'amplitude horaire quotidienne de chauffe des bâtiments administratifs de 1 heure avec une baisse progressive des températures à compter de 18 heures.
MESURE N°10 :	Décaler le démarrage de la période de chauffe des bâtiments et équipements communaux, sous réserve de l'absence de situation météorologique particulière rigoureuse, et fixer son arrêt avant les vacances de Pâques.
MESURE N°11 :	Couper la fourniture d'eau chaude dans les sanitaires des bâtiments administratifs sauf exceptions (restaurants administratifs, kitchenette, douches, ...).
MESURE N°12 :	Limiter l'usage des appareils électriques énergivores au sein des bâtiments communaux et favoriser l'extinction plutôt que la mise en veille lorsqu'ils sont inutilisés.

MESURE N°13 :	Limiter la mise en lumière des façades extérieures de l'église de Créteil dont l'éclairage sera désormais éteint à partir de 1h du matin.
MESURE N°14 :	Maintenir les illuminations de la Ville lors des fêtes de fin d'année (éclairage en LED) mais limiter leur durée à un mois.
MESURE N°15 :	Rappeler aux responsables des enseignes commerciales présentes sur la commune l'obligation d'éteindre leurs lumières de 1 heure à 6 heures du matin.
MESURE N°16 :	Conduire une campagne de sensibilisation et de formation des agents municipaux aux sujets liés à l'énergie et aux éco-gestes à adopter pour réduire les consommations.
MESURE N°17 :	Créer et animer un réseau de « référents sobriété énergétique » au sein des équipements communaux.
AXE 4 : UN ACCOMPAGNEMENT RENFORCEE FACE AU RISQUE DE PRECARITE ENERGETIQUE	
MESURE N°18 :	Proposer des rendez-vous individuels animés par deux référents énergie du CCAS afin de prévenir les risques d'impayés et accompagner les situations de précarité énergétique.
MESURE N°19 :	Augmenter le budget alloué par le CCAS aux aides ciblées énergie à destination des ménages en le portant à 50 000 euros.
MESURE N°20 :	Conduire une large campagne d'information afin de sensibiliser les Cristoliens à l'accompagnement proposé par le CCAS, aux aides financières existantes sur l'énergie mais également aux dispositifs de conseils de nos partenaires.